

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 15 septembre 2020

**N°151/09/2020 : ADHESION DE LA VILLE DE MONTAUBAN A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORTS (ANDES)**

*L'an deux mille vingt, le mardi 15 septembre à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des fêtes du marché gare, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2020.*

**Présents** : 44

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FURNEL

**Représentés** : 5

Mesdames, Messieurs Mathieu PERGET à Jean-François GARRIGUES, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Sandrine LAGARDE à Jacques ZAMUNER, Andréa CARO à Laetitia DESGUERS

**Monsieur Daniel BORY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) est « le réseau sport des collectivités locales », dont la mission est de favoriser les échanges d'expérience en matière de politique sportive et représente plus de 4000 communes et intercommunalités.

Les objectifs principaux de l'ANDES sont les suivants :

Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.

Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toutes matières relatives aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Au niveau national comme au niveau territorial, l'ANDES est présente au sein des différentes commissions du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) afin de représenter la voix des communes, notamment en matière d'aménagement du territoire :

Le Conseil d'Administration du CNDS : Organe délibérant du CNDS

Le comité de programmation du CNDS : Examen des dossiers de subvention en équipement sportifs.

Depuis 2006, le CNDS, établissement public national placé sous la tutelle du Ministère chargé des sports, est composé de représentants de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités territoriales (ANDES) et de personnalités qualifiées.

Il apporte son soutien aux collectivités notamment, dans leurs projets d'aménagement du territoire, en encourageant la création de nouveaux équipements sportifs ou en finançant leur rénovation.

Le montant annuel de la cotisation est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune, à savoir entre 50 000 à 99 999 habitants, une adhésion de 927,00 €.

Le représentant de la Ville de Montauban auprès de l'ANDES sera l'adjoint aux sports.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES),
- autoriser Madame le Maire à signer les documents actant cette adhésion,
- dire que les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**18 SEP. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**18 SEP. 2020**

Pour certifié conforme,

Montauban, le 15 septembre 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

